

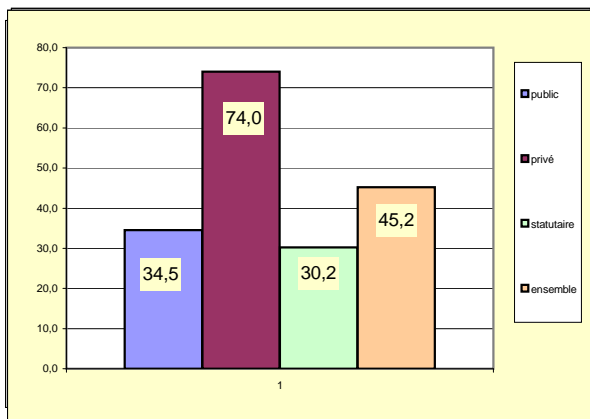
COMPTE EPARGNE TEMPS

stock des CET ouverts au 31 décembre 2007

caractéristiques des CET alimentés par des agents en fonction
dans les directions de l'Etablissement public

1) pourcentage de l'effectif en fonction disposant d'un CET

par population	nbre agents ayant un CET	pourcentage
public	1169	34,5
privé	1017	74,0
statutaire	65	30,2
ensemble	2251	45,2



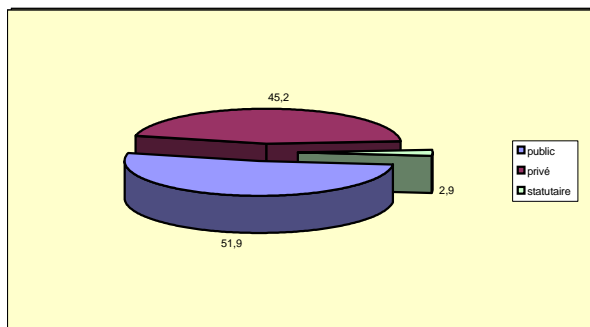
Près de 1 agent sur 2 (45%) dispose d'un CET, soit par population 1 agent de droit public sur 3 ; 1 agent statutaire sur 3 et près de 3 salariés de droit privé sur 4.

En un an le nombre de CET ouverts a progressé de 364 : + 259 pour les agents de droit public ; + 101 pour les agents de droit privé ; + 4 par les agents statutaires.

cette progression résulte de la fin des reports de congés et de la mesure de rachat de jours de repos non pris en 2007 proposée aux fonctionnaires titulaires d'un CET, 61 agents ont ouvert un CET à cette occasion

2) répartition des 2251 agents disposant d'un CET

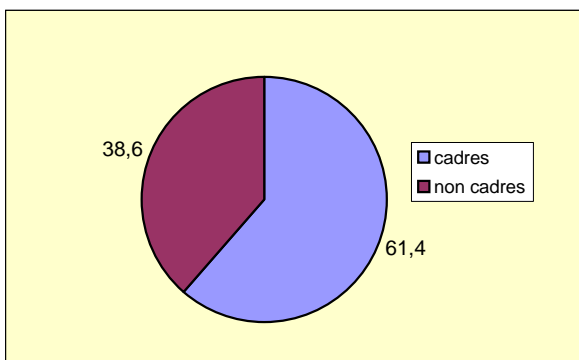
par population	nbre agents	pourcentage
public	1169	51,9
privé	1017	45,2
statutaire	65	2,9



les salariés droit privé représentent un peu plus du 1/4 de l'effectif en fonction (28%) et près de la moitié (45%) des CET ouverts

par catégorie

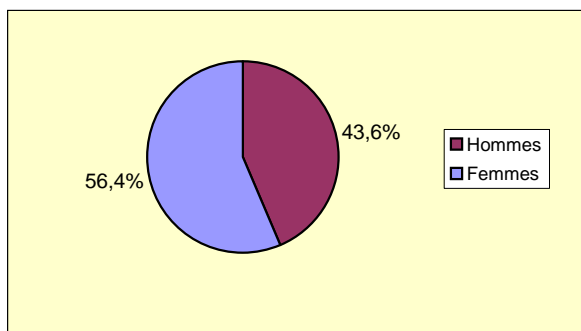
par catégorie	nbre agents	pourcentage
cadres	1381	61,4
non cadres	870	38,6



près des 61% des CET ouverts sont le fait des cadres qui représentent 36% de l'effectif en fonction.

près de 8 cadres sur 10 (77,2%) disposent d'un CET contre un peu plus de 1 non cadre sur 4 (27,3%)

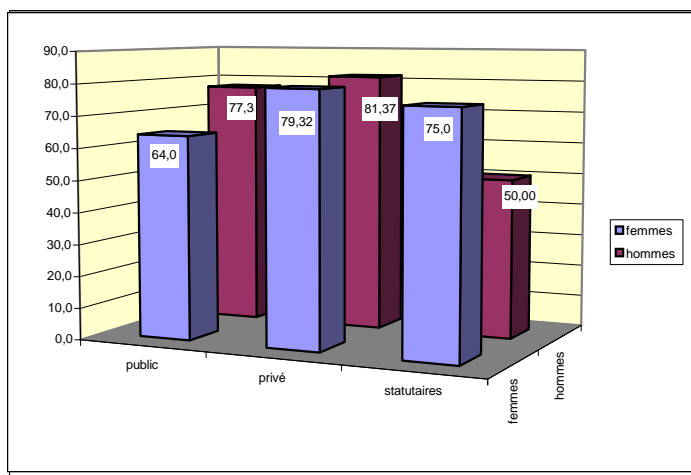
par sexe	nbre agents	pourcentage
hommes	982	43,6
femmes	1269	56,4



44% des CET ont été ouverts par des hommes qui représentent 37% de l'effectif total en fonction

par catégorie, statut et sexe et proportion de l'effectif en fonction disposant d'un CET

cadres	hommes		femmes	
	nbre agents	pourcentage	nbre agents	pourcentage
public	269	77,3	160	64,00
privé	450	81,4	487	79,32
statutaires	6	50,0	9	75,00

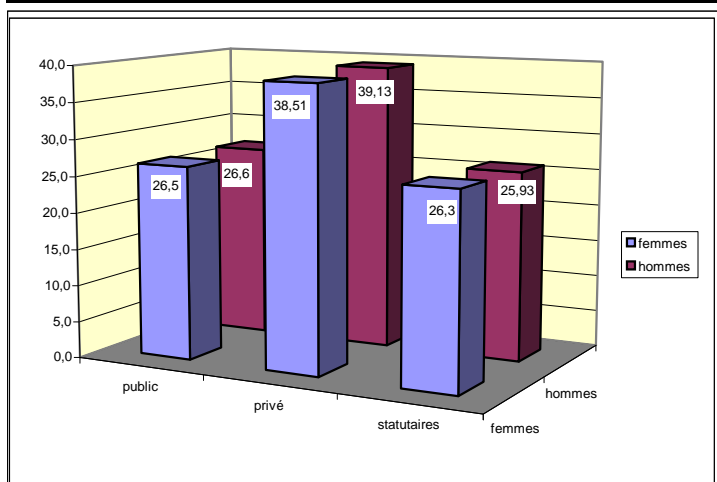


une adhésion au CET plus forte de la part des salariés et plus particulièrement des hommes :

Proportionnellement, les cadres salariés de droit privé ont davantage ouvert un CET (80%) que leurs homologues de droit public (72%) ou statutaires (63%)

les hommes ont davantage ouvert un CET que les femmes : 79 % contre 75% de l'effectif en fonction.

non cadres	hommes		femmes	
	nbre agents	pourcentage	nbre agents	pourcentage
public	225	26,6	515	26,49
privé	18	39,1	62	38,51
statutaires	14	25,9	36	26,28



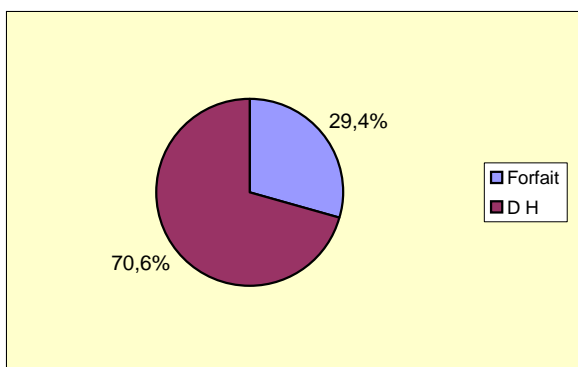
une adhésion au CET est également plus forte parmi les salariés non cadres : 39% d'entre eux disposent d'un CET contre un peu plus de 26% parmi les agents de droit public et les personnels statutaires

le taux d'ouverture de CET est quasiment identique : 27,3% pour les femmes et 27,2% pour les hommes.

par direction	nbre agents	pourcentage par rapport aux 2251 CET ouverts	pourcentage de l'effectif en fonction disposant d'un CET
DG	98	4,4	71,0
DFS	149	6,6	77,2
SGG	333	14,8	42,6
DB	198	8,8	51,3
DDTR	497	22,1	65,9
DFE	152	6,8	57,4
DDR	699	31,1	32,5
DBO	125	5,6	56,6
ensemble	2251	100,0	46,0

le taux d'ouverture du CET est plus important dans les directions où le taux d'encadrement est élevé (DG - DFS - DDTR)

par organisation de travail	nbre agents	pourcentage
Forfait	662	29,4
décompte horaire	1589	70,6
ensemble	2251	100

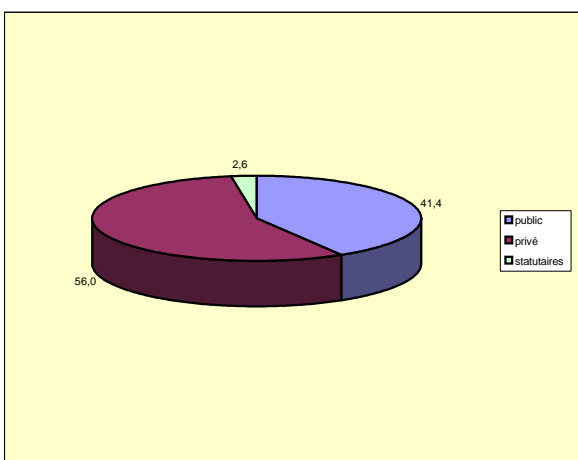


près de 30% des CET ont été ouverts par des agents au forfait alors que la population totale des personnels au forfait-jours (cadres, chauffeurs, permanents syndicaux...) représente 16% de l'effectif en fonction

3) répartition des 59394 jours épargnés

par statut	nbre jours	pourcentage
public	24582	41,4
privé	33266	56,0
statutaires	1546	2,6
ensemble	59394	100,0

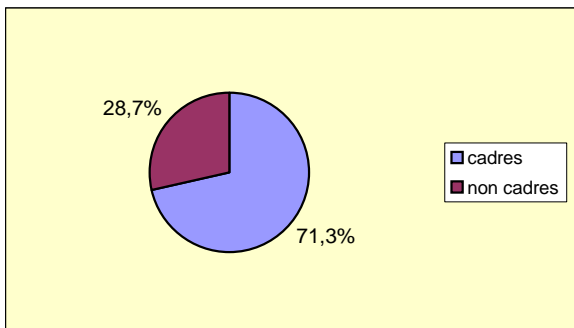
le stock au 31 décembre 2006 était de 47756 jours, soit une progression en une année de 11 638 jours



les salariés de droit privé épargnent davantage que les agents de droit public et les statutaires. ils totalisent 45,2% des CET ouverts et 56% du volume des jours épargnés

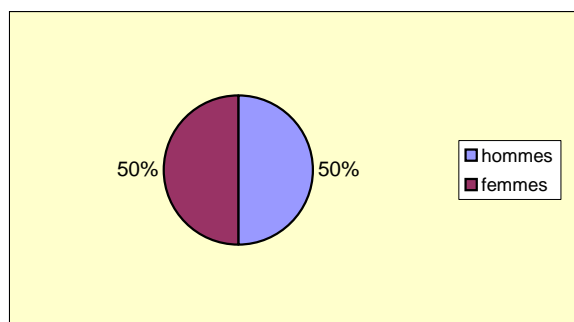
cette situation résulte du fait que 92% des salariés disposant d'un CET sont des cadres contre 37% parmi les personnels de droit public et 23% parmi les agents statutaires

par catégorie	nbre jours	pourcentage
cadres	42349	71,3
non cadres	17045	28,7
ensemble	59394	100



les cadres épargnent davantage que les non cadres ils représentent 61% des CET ouverts et près de 72% du volume des jours épargnés

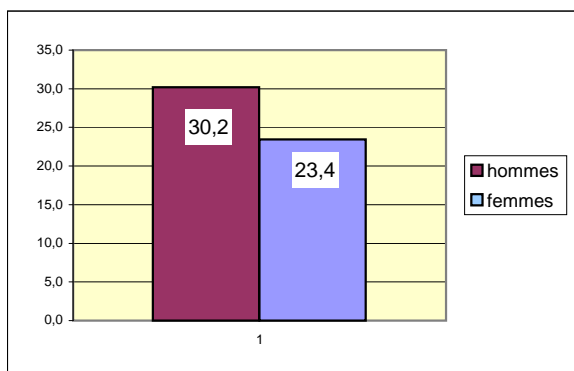
par sexe	nbre jours	pourcentage
hommes	29644	49,9
femmes	29750	50,1
ensemble	59394	100



les hommes épargnent davantage que les femmes. Ils représentent 44% des CET ouverts et quasiment 50% du volume des jours épargnés

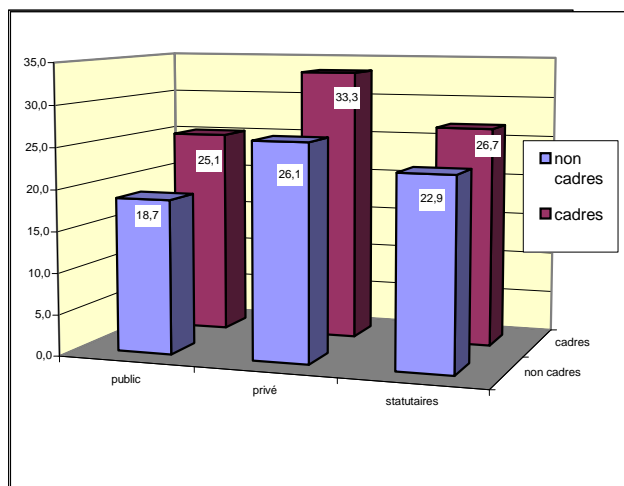
4) moyenne des jours épargnés

par sexe	nbre jours	moyenne
hommes	29644	30,2
femmes	29750	23,4
ensemble	59394	26,4



74 % des hommes ayant un CET sont des cadres alors que cette proportion est de 52 % chez les femmes

par catégorie et par statut	nbre jours	moyenne
cadres		
droit public	10767	25,1
droit privé	31181	33,3
statutaires	401	26,7
moyenne	42349	30,7
non cadres		
droit public	13815	18,7
droit privé	2085	26,1
statutaires	1145	22,9
moyenne	17045	19,6
ensemble	59394	26,4



en moyenne chaque agent dispose sur son CET d'un peu plus du droit annuel à congé (26,4 jours). Cette moyenne atteint 6 semaines chez les cadres et 4 semaines chez les non cadres.

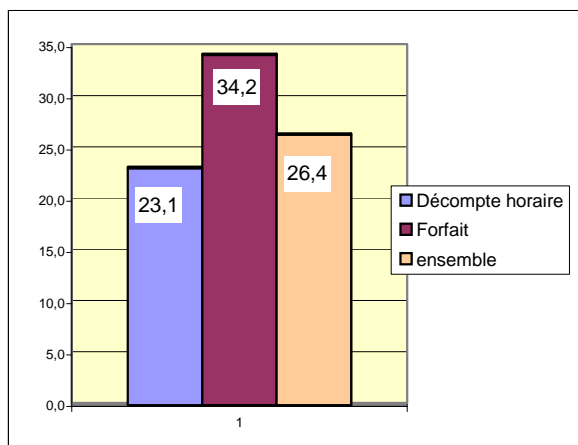
les salariés de droit privé ont en moyenne épargné le plus de jours. Ce constat a principalement trois causes

d'une part, ce sont les cadres qui disposent très majoritairement d'un CET. Les cadres représentent 85% de la population des salariés contre 17% de la population des agents de droit public et 11% des personnels statutaires.

d'autre part, la mise en place de l'annualisation des congés payés pour les salariés de droit privé a favorisé l'ouverture de CET

enfin la mesure de rachat de jours de repos pour les agents de droit public a réduit l'épargne réalisée en décembre et la moyenne des jours épargnés par les 61 agents qui ont spécialement ouvert un CET à cette occasion a été de 2,75 jours

par organisation de travail	nbre jours	moyenne
Décompte horaire	36763	23,1
Forfait	22631	34,2
ensemble	59394	26,4



les agents au forfait jours ont épargné en moyenne 11 jours de plus que les agents relevant du décompte horaire.

Ils disposent en moyenne de l'équivalent de 7 semaines de congé (34,2 jours) contre 4 semaines et demie (23,1 jours) pour les personnels relevant du décompte horaire